



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

La pandémie que nous vivons depuis un an a des conséquences désastreuses sur l'ensemble de la population. La crise sanitaire qui en découle, aggravée par les politiques d'austérité successives qui ont mis à mal l'hôpital et le service public de santé, se double d'une terrible et profonde crise sociale qui n'empêche pas le gouvernement de poursuivre ses réformes calamiteuses, notamment celle de l'assurance chômage qui plongera des millions de salarié-es sans emploi dans la misère. Et comment qualifier la décision de continuer à fermer des lits dans les hôpitaux publics ? À bas bruit, ce ne sont pas moins de 2 000 lits qui ont été supprimés depuis le premier confinement.

Que dire de l'École à l'heure du troisième confinement ?

Comme pour la santé, affichage médiatique et réalité du terrain n'ont rien de commun !

Au ministère, visiblement, aucune leçon n'a été tirée de la cacophonie de mars 2020, aucun moyen mis en œuvre pour permettre de garder le lien avec les élèves. Mais cette fois, les enseignant-es ont été confronté-es à l'incompréhension voire la colère des parents qui n'imaginaient pas revivre la même impréparation.

Toujours en première ligne, tenant le service public d'éducation à bout de bras, les collègues se sont adaptés une nouvelle fois. Mais elles et ils n'en peuvent plus !

Depuis le début de la crise, le SNUipp-FSU dénonce l'absence de moyens financiers supplémentaires et réclame notamment un recrutement massif d'enseignants et d'AESH pour permettre l'allègement des effectifs dans les classes.

Alors que le taux de remplacement de notre département était déjà en dessous de la moyenne nationale, monsieur le DASEN, vous avez décidé de supprimer 39 postes de remplaçants. Parce que le ministère ne finance pas ses annonces médiatiques, vous avez fait des choix qui mettent les écoles à mal.

Aujourd'hui, la situation du remplacement est catastrophique, et pour essayer de maintenir la continuité du service public, vous avez été contraint à recruter

des contractuel·les, personnels précaires au sort si peu enviable que vous avez eu beaucoup de mal à en trouver car les candidats ne se bousculent pas. (Pouvez-vous d'ailleurs nous fournir le nombre de contractuel·les embauché·es à l'heure actuelle ?) Vous avez été amené à refuser certaines demandes de disponibilité pour convenance personnelle, jetant ainsi dans le désarroi, des enseignant·es épuisé·es qui se voient de la sorte refuser leur seule perspective de sortie de cette pagaille institutionnalisée.

Le ministre Blanquer porte une grande responsabilité de la situation dans laquelle se trouve les enseignant·es, les AESH et les élèves, car non seulement il n'a rien mis en place pour préserver leur santé, mais pire encore, son pseudo protocole qui n'avait de « renforcé » que le nom, a eu pour conséquence de dégrader les conditions de travail des enseignants.

Après une longue période de déni du ministère sur la circulation du virus dans les écoles, à la veille de la reprise, les personnels ont découvert que l'accueil des élèves est suspendu en cas d'absence non remplacée ! Voici l'Éducation nationale appliquant les consignes syndicales du SNUipp-FSU en cas de non remplacement ! La continuité du service public serait-elle à géométrie variable ? Dans son allocution le jeudi 22 avril le ministre Blanquer s'est bien gardé de l'évoquer, mettant les familles lundi 26 avril devant le fait accompli et les directrices et directeurs au pied du mur.

Les difficultés ne se sont pas fait attendre :

- parents qui se présentent à l'école sans moyen de garde,
- enfants déposés à la garderie ou par le bus
- collègue parent d'élève qui se retrouve à devoir garder son enfant dont l'enseignant·e n'est pas remplacé·e
- injonctions contradictoires de l'IEN qui demande de brasser deux classes dédoublées sous prétexte qu'avant c'était une seule classe...

Et tout cela bien entendu, sans une minute de décharge supplémentaire.

Alors que le gouvernement a trouvé 600 milliards d'euros pour son plan de relance des entreprises, il n'y a eu aucun investissement dans la fonction publique. M. Blanquer continue sur sa ligne austéritaire et, comble du mépris, rend plus de 212 millions d'euros à Bercy, économie faite sur la santé des personnels.

Les premiers et premières de corvée de l'Éducation nationale supportent et maintiennent le service public d'éducation au prix de leur santé, il est plus que temps que leur dévouement sans faille soit pris en compte.

Le SNUipp-FSU exige

- un allégement des effectifs dans toutes les classes et des enseignants en nombre suffisant pour assurer la continuité du service public,
- pour la Fonction Publique des moyens à la hauteur des besoins,
- le dégel du point d'indice et
- un rattrapage du pouvoir d'achat,
- une véritable revalorisation des salaires de toutes et tous,
- un plan d'urgence pour l'École !

Aujourd'hui, le SNUipp-FSU67 réaffirme son attachement aux instances paritaires, notamment aux CAPD. Dans notre département, un dialogue social de qualité a toujours prévalu, respectueux de chacun·e et dans l'intérêt de l'École et de ses personnels. C'est la raison pour laquelle nous déplorons votre choix de restreindre le rôle des CAPD aux seules CAPD de recours, quand dans d'autres départements les CAPD examinent encore les sujets liés aux départs en formation, à la liste d'aptitude à la direction, aux postes de l'adaptation. Le SNUipp-FSU67 vous demande de revoir votre position pour permettre que vive cette instance.

Nous ne savons pas si aujourd'hui, nous examinerons des recours concernant les rendez-vous de carrière mais nous constatons la réticence des collègues à en formuler un, même s'ils ne sont pas d'accord avec leur rapport. Il est de votre responsabilité d'informer la profession sur ce droit à recours comme une procédure ordinaire de dialogue entre l'agent et l'administration. Vous devez expliquer quelle est la procédure attendue et à quel moment et pour quel sujet, la CAPD peut être saisie.

Concernant les RDV de carrière, sauf à vouloir entretenir une opacité favorable à l'arbitraire, il nous semble important d'expliquer clairement comment se détermine l'avis. Avec une majorité d'« excellent » et de « très satisfaisant » comment comprendre l'avis final « satisfaisant » ?

Concernant le mouvement, le texte des lignes directrices de gestion vous impose d'informer les personnels. Cette information doit être faite également sur les conditions d'exercice de leur future affectation. Cependant cela doit se faire bien en amont de la saisie des vœux. Ainsi, pour les postes de GS dédoublés, une information aurait dû être faite pour les écoles où la co-intervention dans une même salle, allait s'imposer. Travailler ainsi ne peut s'improviser car susceptible d'être même une source de RPS si cela est mal préparé.

Nous dénonçons également la transformation des postes UPE2A en poste à profil à la veille de la saisie des vœux du mouvement. Un changement de règle

doit être anticipé pour permettre aux collègues de participer au mouvement en toute connaissance de cause. De plus nous n'avons pas la même lecture du BO (spécial n°10 du 16 novembre 2020, paragraphe 2.3.3.1) : pour le SNUipp-FSU, les postes UPE2A relèvent davantage des postes à exigences particulières que des postes à profil. Le texte précise « Certains postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titres ou de diplômes ou de la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière... » Les postes privilégiant une certification complémentaire de type français langue seconde (FLS) y sont cités. Le SNUipp-FSU vous demande de suivre ce texte lors de l'élaboration de la circulaire du mouvement 2022. Le SNUipp-FSU réitère sa demande d'un groupe de travail en amont du mouvement permettant une lecture croisée de la circulaire avant sa parution pour permettre de lever les interrogations.

Dialoguer directement avec vous et vos services, permettrait de faire gagner du temps et de l'efficacité à tout le monde.